



Justice

En cinq ans, la France compte 12 000 détenus supplémentaires

Les *Cahiers de démographie pénitentiaire* (n° 19 de juin 2006) publient une étude de la Chancellerie sur la population carcérale en France et ses évolutions. Nathalie Guibert en rend compte dans *Le Monde* du 6 juillet 2006 (« Selon une étude de la Chancellerie, l'évolution de la délinquance n'explique pas l'encombrement des prisons – la surpopulation carcérale, reflet des politiques pénales »).

Le nombre de détenus a chuté de 13 % entre 1996 et 2001 où les prisons françaises comptaient alors environ 47 800 détenus. L'année 2001, explique Nathalie Guibert, témoigne d'un brusque retournement en faveur de l'enfermement. L'année est marquée par les attentats du 11-Septembre aux Etats-Unis. De plus, en France, la remise en liberté d'un récidiviste provoque une vive polémique autour du supposé laxisme des juges. S'ensuit une remontée des incarcérations.

Ce tournant, engagé sous le gouvernement socialiste de Lionel Jospin, est conforté par la droite à partir de 2002 : réforme de la procédure pénale et durcissement de la répression de nombreuses infractions. On passe de 48 600 détenus en 2002 à 55 400 en 2003 (+ 14 %) et à 59 200 en 2004 (+ 7 %). Par la suite, la population carcérale se stabilise, mais à des niveaux inégalés depuis trente ans (59 500 détenus en 2006). Ce sont désormais plus de 85 000 personnes qui entrent et/ou sortent de prison chaque année.

Une majorité de détenus condamnés à moins de trois ans de prison

Au 1^{er} janvier 2006, les prévenus en attente de leur jugement représentent un tiers des effectifs (la moitié au début des années 1980). Et parmi les détenus dont la Justice a prononcé la peine, 31 % sont condamnés à une peine inférieure à un an ; 22 % à une peine d'un an à moins de trois ans.

Si les condamnés à vingt ans ou plus ne représentent que 5 % des effectifs, les longues

peines sont de plus en plus nombreuses. Dès lors, la population carcérale vieillit, bien que la majorité des entrants en prison demeure composée d'hommes jeunes.

Le nombre de condamnés pour coups et blessures volontaires a triplé en dix ans : ils constituent 18 % des détenus contre 6 % en 1996. Les condamnés pour viols et agressions sexuelles sont passés de 14 % à 21 %. A l'inverse, les auteurs d'infractions à la législation sur les stupéfiants, qui formaient le groupe le plus nombreux il y a dix ans, ont beaucoup diminué.

Les grâces collectives du 14-Juillet et les amnisties décidées par le pouvoir politique jouent un rôle essentiel dans la gestion des effectifs en vidant régulièrement les prisons. Les aménagements de peine, tels que la semi-liberté, le placement à l'extérieur ou le bracelet électronique, ne concernent que 6 % des condamnés. Quant aux libérations conditionnelles, souvent contestées en cas de récidive, elles occupent une place marginale : 4 % des sorties.

Précision :

L'article « Cinq défis à relever », publié dans le *CEAS-point-com* n°186 du 13 juillet 2006 avait pour source *Associations et territoires*, n°6 de juin 2006, bulletin publié par le CEAS de la Sarthe.



Médias

La télé-réalité mise sur le social

L'oisiveté et l'insouciance du « Loft » sont d'une autre époque, constate *Le Monde* des 18 et 19 juin 2006. Des émissions comme « Oui chef ! », sur M6, « La brigade des jardiniers », sur France 3, ou « Une autre vie », en préparation sur France 2, jouent la carte de la réinsertion par le travail.

Pour étayer son analyse, *Le Monde* publie un entretien avec François Jost, professeur de sciences de l'information et de la communication à l'université de la Sorbonne Nouvelle – Paris III. Il rappelle tout d'abord le précédent créé dans les années 1990 avec des reality-shows comme « Témoins n° 1 » sur TF1.

Quoi qu'il en soit, pour François Jost, ces émissions qui prétendent insérer socialement ou professionnellement des jeunes en difficultés sont du « tape-à-l'œil ». « *La télévision, analyse-t-il, pointe les défaillances de la police, de la justice, de l'école et prétend les remplacer, prendre la place du politique* ». Et le sémiologue, spécialiste des images et de la télévision, de se déclarer « *consterné* » de voir ce genre d'émissions débarquer à présent sur le service public...

Des émissions scénarisées

François Jost regrette le fait que d'un côté, la télévision prétende qu'elle va aider des jeunes désorientés, mais que de l'autre, même en admettant qu'elle réussisse, tout le monde ne

passera pas par cette expérience. « *Mathématiquement, précise-t-il, ce n'est pas possible. Les réponses que la télévision peut offrir ne peuvent être que très individuelles. C'est une sorte de coup relevant du marketing. La télévision joue sur les dysfonctionnements, sur les peurs des gens et se donne le beau rôle* »...

En outre, François Jost est convaincu que les caméras changent le comportement des participants à ce type de programme. Et même, cela paraît évident aujourd'hui que les émissions sont scénarisées. Quand quelqu'un se met en colère, il serait surprenant que trois caméras soient présentes juste à ce moment-là, avec des angles choisis et des lumières parfaites. Pour filmer quelqu'un au réveil dans une chambre de dix mètres carrés, il faut tout de même un caméraman, un perchiste et un éclairagiste !

Plus drôle, ajoute François Jost, on retrouve les mêmes scènes dans différentes émissions, comme celle du jeune qui claque la porte du service social en utilisant exactement les mêmes mots !



Concours photos

Lire en fête 2006 : « Flash(e) tes livres »

Dans le cadre de « Lire en fête » 2006 à Laval, les apprentis libraires de l'Institut supérieur des métiers (à la formation desquels le CEAS participe) organisent un concours de photos amateurs ouverts à tous : il s'agit de se prendre en photos dans des lieux ou des situations mettant en scène le livre ou la lecture.

Pour participer à ce concours, envoyer ses photos et coordonnées complètes, avant le 1^{er} septembre 2006, par courrier à l'adresse suivante : ISM Concours photos, 31 rue de Grenoux, 53000 Laval ;

ou par courriel : concours-photo@ism-laval.net.

Toutes les photos seront exposées du 10 au 14 octobre à la Médiathèque de Saint-Nicolas, à Laval. Remise des prix du jury et du public le 14 octobre. Une sélection sera ensuite exposée dans les librairies de l'Ouest partenaires de l'opération.

Règlement complet du concours sur le site de l'Institut supérieur des métiers (www.ism-laval.net/html/concours-photo.html).